

■ **A. Rochat**, à Yverdon-les-Bains, horlogerie et bijouterie  
(FOSC du 26.10.1989, p. 4356). Par décision du 15 janvier 2004,  
le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du  
Nord vaudois a prononcé la faillite du titulaire.  
Journal no 2140 du 02.03.2004  
(02157166 / CH-550.0.044.003-8)